

## Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Cisse

### Réunion du Conseil Syndical du 19 septembre 2023

#### Compte rendu

Par convocation électronique en date du 13/09/2023, le Conseil Syndical du SMB Cisse s'est réuni le 19/09/2023 à 18h30 dans la salle des fêtes d'HERBAULT.

#### **Etaient présent.es :**

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Marinette DUVOUX, Sophie LEBERRE  
Messieurs Jean-Louis SLOVAK, François BORDE, Philippe BOURGUEIL, Philippe DARIDAN, Denis BILLAULT, Daniel CHEVALIER, Didier MOELO, Christian PALCOWSKI, François OURY, Jean-Michel LENA, Daniel BORDIER, Bertrand LANOISELEE, Alban LIWOUNGKI, Pascal CONZETT, Marc BOUVET

#### **Etaient excusé.e.s :**

Mesdames Catherine MEUNIER  
Messieurs Henri BURNHAM, Benoît GENAY, Benjamin CACHEUX, Dimitri MULTEAU, Marc GAULANDEAU, Lionel RANVAL, Gérard SERER, Damien BEAUJOUAN, Jean-Luc DUMOULIN, Jérôme HUARD, Jean COLY, Christian ROCHE

#### **Assistaient aux débats sans prendre part aux décisions :**

Mmes Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et M. Valentin BAHÉ

Des riverains : M. et Mme BOUVET, M. et Mme NAVARRE, Mme VOISIN, Mme ROGER, M. DARDEAU, M. THIBAUT, M. BUFFEL

## Préambule

---

M. SLOVAK remercie l'ensemble des membres du Conseil Syndical pour leur venue à cette réunion. Il indique que le quorum est atteint avec 18 membres présents.

M. SLOVAK présente l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

- 1 Approbation du dernier compte rendu
- 2 Contrat Territorial n°3 – Volet Milieux Aquatique
  - 2.1 Contexte
  - 2.2 CT Phase 1 – Programme 2024
  - 2.3 CT phase 1 – Programme 2025
  - 2.4 CT phase 1 – Programme 2026
  - 2.5 CT phase 2 – Programme prévisionnel global
  - 2.6 Récapitulatif du CT n°3
  - 2.7 Les « + » du CT n°3
  - 2.8 Besoin de financement CT phase 1 – volet milieux aquatiques
- 3 Délibération
- 4 Questions diverses

## 1 Approbation du dernier compte rendu

---

Le Conseil Syndical approuve le compte rendu transmis par mail le 19 juin reprenant le Conseil Syndical du 13 juin 2023.

## 2 Contrat Territorial n°3 – Volet Milieux Aquatique

---

### 2.1 Contexte

Mme GORNARD rappelle que le syndicat agit pour répondre à la DCE qui fixe des objectifs de bon état des masses d'eau. Elle précise que ce n'est pas le SMB Cisse qui décide de l'état des masses d'eau, mais l'Agence de l'Eau qui fait des états des lieux. Le dernier état des lieux date de 2019 et aucune masse d'eau n'est en bon état sur le bassin de la Cisse. Il faut donc continuer à agir.

Mme GORNARD rappelle que les actions s'inscrivent dans un Contrat Territorial (CT) qui est un outil financier mis en place par l'Agence de l'Eau pour répondre aux objectifs de la directive DCE, qui permet de monter un Programme d'actions et de réunir les partenaires financiers et techniques.

Le CT n°2 s'est déroulé de 2017 à 2021. Un avenant à la baisse en 2020 a permis d'atteindre 95 % de réalisation (1 700 000 € d'actions). Globalement les actions mises en place sur le territoire ont été ambitieuses, les principaux financeurs étant l'Agence de l'Eau à 50% et la Région Centre à 15%.

Pour le CT n°3, Mme GORNARD informe qu'il se déroulera sur deux phases :

- Phase 1 : 2024 / 2026. Phase « contractualisée » avec l'AELB lors de la commission de mars 2024.
- Phase 2 : 2027 – 2029. Phase à « contractualiser » avec l'AELB en 2026, suite au bilan mi-parcours et aux réajustements potentiels

Mme GORNARD précise que le CT est couvert par une Déclaration d'Intérêt Général, obligatoire pour que le Syndicat puisse investir des fonds publics sur des parcelles privées. Cependant, aucune action ne sera entreprise sans l'accord préalable des propriétaires concernés (convention).

**Mme GORNARD informe les membres présents que le Conseil est amené à valider le programme d'actions en ce qui concerne le volet milieux aquatiques** dans sa phase 1, pour l'opérationnalité du CT Cisse n°3 dès 2024. Elle précise que le volet pollutions diffuses est en cours d'élaboration à ce jour. Il devrait voir le jour pour 2025, et fera l'objet d'une autre validation de la part du CS.

Mme GORNARD présente les différentes typologies d'actions qui sont prévues au volet PAMA du CT n°3 :

- Actions hydromorphologiques :
  - Recharge en granulat
  - Remise en fond de vallée
  - Reméandrage
  - Réduction de section

Les actions hydromorphologiques visent à retrouver une dynamique naturelle, à diversifier les écoulements et les habitats et à améliorer les capacités auto-épuratrices des cours d'eau.

- Actions de restauration de la continuité écologique :
  - Aménagement ou effacement des ouvrages si pas d'usage.
  - Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire.
  - Retrouver une dynamique naturelle.
  - Retrouver des largeurs de lits adaptées, diminuer le réchauffement et l'envasement.
- Actions Zones Humides :
  - Réouvrir la zone.
  - Reconnexion avec le cours d'eau.
  - Réservoir de biodiversité / Qualité de l'eau / Prévention des Inondations / Soutien d'étiage
  - Ouverture possible pour sensibilisation, pédagogie, amélioration du cadre de vie.
- Actions transversales suivis / Animations
  - Actions de communication et pédagogiques

M. BAHE prend la parole pour présenter les sites ainsi que les travaux prévus durant la phase n°1 figurant dans le programme d'actions pour le volet milieux aquatiques (PAMA) qui a été construit avec les différents partenaires du SMB Cisse tout au long de l'étude. Il précise que ces actions ont été validées par le COFIL du PAMA qui a eu lieu le 06 juillet 2023.

Mme GORNARD, présente quant à elle l'aspect financier, dont le coût des travaux et le reste à charge du Syndicat.

## 2.2 CT Phase 1 – Programme 2024

N° Site	Commune	Typologie de fiche action	Actions	CE / ME	MO	Coût TTC	% SMBC	Coût SMBC
<b>MA - Hydromorpho</b>								
Site 02	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	MA - Hydromorpho	Diversification des habitats et des écoulements (Dpt 41)	Ru du Villay / Cisse amont	SMBC	9 600 €	20%	1 920,00 €
Site 02	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	MA - Hydromorpho	Réduction de section (Dpt 41)	Ru du Villay / Cisse amont	SMBC	11 880 €	20%	2 376,00 €
Site 03	AVERDON	MA - Hydromorpho	Etude restauration morphologique (Dpt 41)	Cisse / Cisse amont	SMBC	102 000 €	0%	- €
Site 06	VERNOU-SUR-BRENNE	MA - Hydromorpho	Etude restauration morphologique (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	SMBC	18 000 €	20%	3 600,00 €
Site 13	VEUZAIN-SUR-LOIRE	MA - Hydromorpho	Etude restauration morphologique (Dpt 41)	Ru du Cissereau / Cissereau	SMBC	30 000 €	20%	6 000,00 €
Site 16	POCE-SUR-CISSE	MA - Hydromorpho	Réduction de section sur parcours labellisé (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	SMBC	49 999 €	10%	4 999,90 €
<b>Sous total</b>						<b>221 479 €</b>	<b>9%</b>	<b>18 895,90 €</b>
<b>MA - RCE</b>								
Site 12	MESLAND	MA - RCE	Etude continuité (Dpt 41)	Clapet de Mesland / Petite Cisse	SMBC	19 200 €	20%	3 840,00 €
<b>Sous total</b>						<b>19 200 €</b>	<b>20%</b>	<b>3 840,00 €</b>
<b>MA - ZH</b>								
Site 02	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	MA - ZH	restauration de zone humide du CEN (Dpt 41)	Ru du Villay / Cisse amont	CEN	31 200 €	0%	- €
Site 11	VALENCISSE	MA - ZH	Etudes zone humide (Dpt 41)	Cisse / Cisse aval	SMBC	15 000 €	20%	3 000,00 €
Site 17	NAZELLES-NEGRON	MA - ZH	Etudes zone humide (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	SMBC	15 000 €	20%	3 000,00 €
Site 18	NOIZAY	MA - ZH	restauration de zone humide - partenariat Noizay (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	SMBC	9 600 €	0%	- €
<b>Sous total</b>						<b>70 800 €</b>	<b>8%</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>MA - Transversale : Suivis / Com</b>								
BV	BV	MA - Transversale	Sensibilisation	BV Cisse	SMBC / CEN	22 782,00 €		1 600,00 €
BV	BV	MA - Transversale	Suivis et Indicateurs	BV Cisse	SMBC / CEN	38 060,00 €		6 168,00 €
Site 14	AUTRECHE	MA - Transversale	Etude expertise de cours d'eau (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	SMBC	- €	0%	- €
Site 18	NOIZAY	MA - Transversale	Aménagements paysagers à Noizay (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	Communal	7 800,00 €	0%	- €
<b>Sous total</b>						<b>68 642,00 €</b>	<b>11%</b>	<b>7 768,00 €</b>
<b>Total Année 1- 2024 (hors postes et PD)</b>						<b>380 121 €</b>	<b>10%</b>	<b>36 503,90 €</b>

Mme GORNARD précise que les actions du volet hydromorphologique, le reste à charge du Syndicat de 20% est globalement respecté voire inexistant car certains projets sont en partenariat avec d'autres acteurs : la commune pour la restauration de la ZH à Noizay , le département 41 pour l'étude restauration morphologique à Averdon, la fédération de pêche 37 pour la réduction de section sur parcours à Pocé/Cisse et le Conservatoire d'Espace Naturel pour la restauration de ZH à Champigny en Beauce, prennent à leur charge une partie du reste à charge voire la totalité.

## 2.3 CT phase 1 – Programme 2025

N° Site	Commune	Typologie de fiche action	Actions	CE / ME	MO	Coût TTC	% SMBC	Coût SMBC
<b>MA - Hydromorpho</b>								
Site 01	AVERDON	MA - Hydromorpho	Restauration de lit mineur (Dpt 41)	Cisse / Cisse amont	SMBC	90 000,00 €	20%	18 000,00 €
Site 08	LA CHAPELLE-VENDOMOISE	MA - Hydromorpho	Réduction de section (Dpt 41)	Cisse Landaise / Cisse	SMBC	46 800,00 €	20%	9 360,00 €
Site 09	SAINT-BOHAIRE	MA - Hydromorpho	Etude restauration morphologique (Dpt 41)	Cisse Landaise / Cisse	SMBC	19 200,00 €	20%	3 840,00 €
Site 34	SAINT-OUEN-LES-VIGNES	MA - Hydromorpho	Réduction de section (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	SMBC	24 564,00 €	20%	4 912,80 €
Site 34	SAINT-OUEN-LES-VIGNES	MA - Hydromorpho	Réduction de section (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	SMBC	11 436,00 €	20%	2 287,20 €
<b>Sous total</b>						<b>192 000,00 €</b>	<b>20%</b>	<b>38 400,00 €</b>
<b>MA - ZH</b>								
Site 22	SAINT-OUEN-LES-VIGNES	MA - ZH	Etudes zone humide (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	SMBC	36 000,00 €	20%	7 200,00 €
Site 38	VOUVRAY	MA - ZH	Maintien des fonctionnalités des annexes (Dpt 37)	Frayère Cisse / Cisse aval	SMBC	4 999,00 €	40%	1 999,70 €
<b>Sous total</b>						<b>40 999,00 €</b>	<b>22%</b>	<b>9 199,70 €</b>
<b>MA - Transversale : Suivis / Com</b>								
	BV	MA - Transversale	Etude bassin versant Ruisseau des Mées (Dpt 41)	Les Mées / BV des Mées	SMBC	48 000,00 €	0%	- €
	BV	MA - Transversale	Sensibilisation	BV Cisse	SMBC / CEN	22 789,00 €	-	1 600,00 €
	BV	MA - Transversale	Suivi et indicateurs	BV Cisse	SMBC / CEN	26 780,00 €	-	4 392,00 €
<b>Sous total</b>						<b>97 569,00 €</b>	<b>6%</b>	<b>5 992,00 €</b>
<b>Total Année 2 - 2025 (hors postes et PD)</b>						<b>330 568,00 €</b>	<b>16%</b>	<b>53 591,70 €</b>

Mme GORNARD précise que le reste à charge du Syndicat de 20% est globalement respecté. Pour le site de Vouvray, précédemment présenté, par M. BAHE, il faut entretenir les frayères à brochets qui ont été restaurées dans les CT 1 et 2. Dans cette opération, le CD 37 et la FPPMA 37 participent, mais pas l'AELB, ni la Région. Cela explique les 40 % de reste à charge pour le syndicat.

Concernant l'étude du bassin versant du Ruisseau des Mées, Mme GORNARD précise que ce dernier est une masse d'eau Agglopolys qui n'est pas rattachée à un syndicat de rivières. La CA

Agglopolys a demandé au SMB Cisse de l'intégrer au Contrat Territorial sous couvert d'une convention. Le Syndicat a accepté ainsi que l'Agence de l'Eau.

Pour que l'Agence de l'Eau finance les actions sur cette masse d'eau il faut effectuer une étude de bassin globale qui va définir les enjeux et les différentes actions à mettre en place. Pas de reste à charge pour le Syndicat, la CA Agglopolys prendra la totalité du reste à charge.

## 2.4 CT phase 1 – Programme 2026

N° Site	Commune	Typologie de fiche action	Actions	CE / ME	MO	Coût TTC	% SMBC	Coût SMBC
<b>MA - Hydromorpho</b>								
Site 05	POCE-SUR-CISSE	MA - Hydromorpho	Réduction de section (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	SMBC	33 480,00 €	20%	6 696,00 €
Site 07	NOIZAY	MA - Hydromorpho	Restauration de lit mineur (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	SMBC	60 000,00 €	20%	12 000,00 €
Site 09	SAINT-BOHAIRE	MA - Hydromorpho	Réduction de section (Dpt 41)	Cisse Landaise / Cisse Landaise	SMBC	36 000,00 €	20%	7 200,00 €
Site 09	SAINT-BOHAIRE	MA - Hydromorpho	Restauration de lit mineur (Dpt 41)	Cisse Landaise / Cisse Landaise	SMBC	37 500,00 €	20%	7 500,00 €
Site 10	MONTREUIL-EN-TOURAINNE	MA - Hydromorpho	Réduction de section (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	SMBC	27 360,00 €	20%	5 472,00 €
<b>Sous total</b>						<b>194 340,00 €</b>	<b>20%</b>	<b>38 868,00 €</b>
<b>MA - RCE</b>								
Site 23	SAINT-LUBIN-EN-	MA - RCE	Aménagement d'un dispositif d'équipement (Dpt 41)	Moulin Coutant / Cisse amont	SMBC	132 840,00 €	40%	53 136,00 €
Site 24	VALENCISSE	MA - RCE	Amélioration du franchissement piscicole (Dpt 41)	Moulin de Bury / Cisse amont	SMBC	40 500,00 €	40%	16 200,00 €
<b>Sous total</b>						<b>173 340,00 €</b>	<b>40%</b>	<b>69 336,00 €</b>
<b>MA - ZH</b>								
Site 17	NAZELLES-NEGRON	MA - ZH	Aménagement de frayère à brochet - Partenariat Nazelles-	Cisse / Cisse aval	SMBC	30 000,00 €	0%	- €
<b>Sous total</b>						<b>30 000,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>
<b>MA - Transversale : Suivis / Com</b>								
	BV	MA - Transversale	Sensibilisation	BV Cisse	SMBC / CEN	22 882,00 €	-	1 600,00 €
	BV	MA - Transversale	Suivis et indicateurs	BV Cisse	SMBC / CEN	41 900,00 €	-	7 416,00 €
Site 17	NAZELLES-NEGRON	MA - Transversale	Aménagements paysagers à Nazelles-Negron (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	Communal	30 000,00 €	0%	- €
<b>Sous total</b>						<b>94 782,00 €</b>	<b>10%</b>	<b>9 016,00 €</b>
<b>Total Année 3 - 2026 (hors postes et PD)</b>						<b>492 462,00 €</b>	<b>24%</b>	<b>117 220,00 €</b>

Mme GORNARD précise que pour le volet hydromorphologique le financement se fait globalement à 80% avec un reste à charge de 20% pour le Syndicat.

Pour le volet RCE, le RAC de 40% est dû aux opérations d'aménagement d'ouvrage qui ne sont pas financées par la Région Centre. Aussi afin de pouvoir prendre en charge c'est 40%, le Syndicat a cherché des financements autres mais n'en a pas trouvés. Néanmoins des économies ont été faites sur la 1<sup>ère</sup> phase notamment avec l'étude de la réserve dont le reste à charge est pris par le Département et par la réorganisation de certaines actions en phase 2 qui permettent de diminuer les coûts pour assumer les 40 % de RAC.

M. BAHE précise que pour le moulin Coutant l'étude a déjà été faite. Mme GORNARD informe que c'est une propriété d'association d'aide à l'enfance qui est d'accord pour effectuer les travaux mais n'est pas en mesure de prendre le reste à charge et qu'il serait dommage qu'une collectivité publique n'aide pas une association.

Concernant le moulin Bury, il reste très peu de chose à faire pour finaliser les travaux qui ont déjà été entamés et ne pas les faire signifierait de balayer ce qui a déjà été fait.

Quant au volet ZH pas de reste à charge car il s'agit d'un partenariat avec la commune de Nazelles-Négron.

## 2.5 CT phase 2 – Programme prévisionnel global

La phase 2 sera à affiner lors du bilan mi-parcours de 2026, et à contractualiser à ce moment-là.

Mme GORNARD présente les coûts prévisionnels globaux pour la phase 2 du CT :

N° Site	Commune	Typologie de fiche action	Actions	CE / ME	Prog	MO	Coût TTC	% SMBC	Coût SMBC
<b>MA - Hydromorpho</b>									
Site 03	AVERDON	MA - Hydromorpho	Restauration de lit mineur (Dpt 41)	Cisse / Cisse amont	Année 4	SMBC	240 000,00 €	0%	- €
Site 06	VERNOU-SUR-BRENNE	MA - Hydromorpho	Restauration de lit mineur (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	Année 4	SMBC	24 000,00 €	20%	4 800,00 €
Site 12	MESLAND	MA - Hydromorpho	Réduction de section - partenariat Mesland (Dpt 41)	Clapet de Mesland / Petite Cisse	Année 4	SMBC	36 000,00 €	0%	- €
Site 13	VEUZAIN-SUR-LOIRE	MA - Hydromorpho	Remise en fond de vallée - partenariat Veuzain sur Loire (Dpt 41)	Ru du Cissereau / Cissereau	Année 4	SMBC	102 000,00 €	0%	- €
Site 19	MONTREUIL-EN-TOURAIN	MA - Hydromorpho	Réduction de section (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	Année 5	SMBC	60 000,00 €	20%	12 000,00 €
Site 27	SAINT-BOHAIRE	MA - Hydromorpho	Etude restauration morphologique (Dpt 41)	Ru des Fontaines / Cisse amont	Année 5	SMBC	19 200,00 €	20%	3 840,00 €
Site 27	SAINT-BOHAIRE	MA - Hydromorpho	Réduction de section (Dpt 41)	Ru des Fontaines / Cisse amont	Année 5	SMBC	100 800,00 €	20%	20 160,00 €
Site 29	MESLAND	MA - Hydromorpho	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	Ru de Mesland / Petite Cisse	Année 5	SMBC	30 000,00 €	20%	6 000,00 €
Site 29	MONTEAUX	MA - Hydromorpho	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	Ru de Mesland / Petite Cisse	Année 5	SMBC	16 800,00 €	20%	3 360,00 €
Site 35	MAVES	MA - Hydromorpho	Action sur le compartiment berge et ripisylve (Dpt 41)	Sixtre / Sixtre	Année 5	SMBC	39 600,00 €	35%	13 860,00 €
<b>Sous total</b>							<b>668 400,00 €</b>	<b>10%</b>	<b>64 020,00 €</b>



MA - RCE									
Site 12	MESLAND	MA - RCE	Effacement Total - partenariat Mesland (Dpt 41)	Clapet de Mesland / Petite Cisse	Année 4	SMBC	6 000,00 €	0%	- €
Site 31	POCE-SUR-CISSE	MA - RCE	Etude continuité (Dpt 37)	Clapet de la Fourchette / Cisse aval	Année 4	SMBC	26 400,00 €	20%	5 280,00 €
Site 15	MONTREUIL-EN-TOURAIN	MA - RCE	Etude continuité (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	Année 5	SMBC	14 400,00 €	20%	2 880,00 €
Site 25	VALENCISSE	MA - RCE	Amélioration du franchissement piscicole (bras contournement)	Moulin des Chames / Cisse amont	Année 6	SMBC	100 800,00 €	40%	40 320,00 €
Site 31	POCE-SUR-CISSE	MA - RCE	Effacement Total (Dpt 37)	Clapet de la Fourchette / Cisse aval	Année 6	SMBC	66 000,00 €	0%	- €
<b>Sous total</b>							<b>213 600,00 €</b>	<b>23%</b>	<b>48 480,00 €</b>

MA - ZH									
Site 11	VALENCISSE	MA - ZH	restauration de zone humide - partenariat Valencisse-Molineuf	Cisse / Cisse aval	Année 4	SMBC	36 000,00 €	0%	- €
Site 21	CANGEY	MA - ZH	Acquisition foncière à Cangey - partenariat Cangey (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	Année 4	Communal	7 200,00 €	0%	- €
Site 26	SAINT-BOHAIRE	MA - ZH	Etudes zone humide (Dpt 41)	BV Cisse amont	Année 4	SMBC	19 200,00 €	20%	3 840,00 €
Site 21	CANGEY	MA - ZH	restauration de zone humide - partenariat Cangey (Dpt 37)	Cisse / Cisse aval	Année 5	SMBC	39 600,00 €	0%	- €
Site 22	SAINT-OUEN-LES-VIGNES	MA - ZH	restauration de zone humide - partenariat St Ouen les Vignes (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	Année 5	SMBC	36 000,00 €	0%	- €
Site 39	VERNOU-SUR-BRENNE	MA - ZH	Maintien des fonctionnalités des annexes (Dpt 37)	Frayère Cisse / Cisse aval	Année 5	SMBC	5 000,00 €	40%	2 000,20 €
Site 26	SAINT-BOHAIRE	MA - ZH	Aménagement d'une zone tampon en sortie de drainage (Dpt 41)	BV Cisse amont	Année 6	SMBC	30 000,00 €	20%	6 000,00 €
<b>Sous total</b>							<b>173 000,00 €</b>	<b>7%</b>	<b>11 840,20 €</b>

MA - Transversale : Suivis / Com									
	BV	MA - Transversale	Sensibilisation	BV Cisse	Année 4	SMBC / CEN	69 204,00 €		4 800,00 €
	BV	MA - Transversale	Suivis et indicateurs	BV Cisse	Année 4	SMBC / CEN	100 140,00 €		16 560,00 €
Site 14	AUTRECHE	MA - Transversale	Etude débit réservé (Dpt 37)	La Remberge / Remberge	Année 4	SMBC	9 600,00 €	20%	1 920,00 €
	BV	MA - Transversale	Etude bilan (Dpt 37)	BV Cisse	Année 6	SMBC	165 600,00 €	20%	33 120,00 €
<b>Sous total</b>							<b>344 544,00 €</b>	<b>16%</b>	<b>56 400,00 €</b>

<b>Total Phase 2 - (hors postes et PD)</b>							<b>1 399 544,00 €</b>	<b>13%</b>	<b>180 740,20 €</b>
--	--	--	--	--	--	--	-----------------------	------------	---------------------

Mme GORNARD précise que le reste à charge du Syndicat de 20% est globalement respecté. De nombreux projets sont en partenariat avec les communes qui prennent à leur charge le reste à charge.

Concernant le moulin des Charmes, Mme GORNARD précise que s'agissant d'une amélioration de franchissement (bras de contournement) et non d'un effacement, le reste à charge est pour le moment de 40% pour le Syndicat car il n'y a pas de financement de la Région.

## 2.6 Récapitulatif du CT n°3

Mme GORNARD présente le global pour le volet Milieux Aquatiques :

Volet	Phase 1			Phase 2		
	€ TTC Total CTMA	% SMB Cisse	€ TTC SMB Cisse	€ TTC Total CTMA	% SMB Cisse	€ TTC SMB Cisse
MA - Hydromorpho	607 819 €	16%	96 164 €	668 400 €	10%	64 020 €
MA - RCE	192 540,00 €	38%	73 176,00 €	213 600,00 €	23%	48 480,00 €
MA - ZH	141 799,00 €	11%	15 199,70 €	173 000,00 €	7%	11 840,20 €
Sensibilisation / Indicateurs / Suivis	260 993,00 €	9%	22 776,00 €	344 544,00 €	16%	56 400,00 €
Animation du CT	486 728 €	20%	97 720 €	526 056 €	20%	106 700 €
<b>Total CTMA 3</b>	<b>1 689 879 €</b>	<b>18%</b>	<b>305 036 €</b>	<b>1 925 600 €</b>	<b>15%</b>	<b>287 440 €</b>

## 2.7 Les « + » du CT n°3

### Volet Pollutions diffuses en partenariat avec le SMAEP du Val de Cisse pour le BAC :

Mme GORNARD rappelle que le SMB Cisse réalise une assistance à maîtrise d'ouvrage du CT BAC n°1 depuis 2017. Afin de faciliter la gestion administrative des dossiers le programme d'actions du BAC sera rattaché au CT Cisse n°3. Les opérations restent blanches pour le syndicat (reste à charge SMAEP), une convention de service rémunérée est toujours mise en place entre le SMB Cisse et le SMAEP, et la maîtrise d'ouvrage des actions agricoles reste au monde agricole.

### Volet Ruisseau des Mées :

Mme GORNARD rappelle que la CA Agglopolys comme indiqué ultérieurement a demandé un rattachement de la masse d'eau au CT Cisse n°3, sous couvert d'une convention de service rémunérée. Les actions seront blanches pour le syndicat (reste à charge Agglopolys).

La 1ère phase du CT sera consacrée à l'étude de bassin pour le dimensionnement d'un programme d'actions dédié. La 2ème phase sera consacrée à la mise en œuvre du programme d'actions.

### Volet pollutions diffuses à l'échelle du bassin de la Cisse :

Mme GORNARD rappelle que l'étude de diagnostic et de construction du programme d'actions pollutions diffuses est menée en partenariat avec Beauce Val de Loire pour la masse d'eau de la Tronne. A ce jour le diagnostic est réalisé, et le COPIL du 13/04/2023 a acté qu'une année de plus était nécessaire pour co-construire le programme d'actions. Il y aura donc un décalage d'un an entre le programme milieux aquatiques et le programme pollutions diffuses.

Mme GORNARD informe que les ateliers de co-construction du programme sont prévus sur novembre / décembre 2023, et le premier semestre 2024 sera consacré à la définition des maîtrises d'ouvrage et des financements.

Le lancement du programme pollutions diffuses est prévu pour 2025, après validation du CS.

## 2.8 Besoin de financement CT phase 1 – volet milieux aquatiques

Mme GORNARD précise que le besoin de financement est évalué sur la 1<sup>ère</sup> phase du contrat, car c'est celle qui est contractuelle avec l'AELB. **Ce besoin est évalué uniquement pour le volet milieux aquatiques car le volet pollutions diffuses n'est pas encore connu.**

Le besoin de financement doit couvrir à la foi le fonctionnement global du SMB Cisse (non couvert par les subventions du contrat), et le reste à charge des actions du contrat.

Ainsi, on évalue, pour le volet milieux aquatiques, sur les 3 ans (2024 / 2025 / 2026), un besoin de financement global de 501 300 €, soit en moyenne 167 000 € / an. Cela représente une augmentation prévisionnelle des cotisations de 1,5 % par an sur 3 ans.

## 3 Délibération

---

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- Valide le programme d'actions milieux aquatiques présenté, dans sa phase 1, et le plan de financement associé, sous réserve que les communes de Mesland, Saint Ouen les Vignes et Nazelles-Négron délibèrent sur leur engagement au côté du SMB Cisse pour les projets qui les concernent. La réserve s'applique uniquement sur ces actions précises.
- Autorise M. Le Président à constituer tous les dossiers de subventions nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions et à solliciter ces dites subventions, qu'il s'agisse des subventions liées directement à l'outil Contrat Territorial, ou des subventions ou dotations non liées à l'outil Contrat Territorial.

## 4 Questions diverses

---

RAS